

REPUBLIQUE DU NIGER  
REGION DE DOSSO  
DEPARTEMENT DE DOGONDOUTCHI  
COMMUNE RURALE DE DANKASSARI

**PROCES-VERBAL DE LA 2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
POUR L'ANNEE 2021**

L'an deux mille vingt et un et les 5,6,7 et 8 Juillet, s'est tenue à la Mairie la 2<sup>ème</sup> Session Ordinaire au titre de l'année 2021 du Conseil Municipal de la Commune Rurale de Dankassari, sous la Présidence de Monsieur Bandou Kaka, Président dudit Conseil.

Après obtention du quorum, dix-sept (17) Conseillers élus présents sur vingt (20) que compte la Commune, la présence des deux (2) membres de droit, le Secrétaire Général de la Préfecture, du Directeur Départemental du Plan de Dogondoutchi, des agents des services techniques déconcentrés et quelques chefs de villages et tribus, le SG de la Préfecture a ouvert les travaux le Lundi 5 Juillet 2021 à 11 h 47 mn (s'est excusé du retard comme les travaux devront commencer à 9 h 00 )

Trois (3) Conseillers absents : Amadou Ibro, China Bonkano et Rachida Salifou étaient excusables.

Il a demandé aux élus de proscrire la politique comme ils sont là pour le développement de la Commune.

Après une fatia prononcée par un participant, le Président Bandou Kaka a souhaité la chaleureuse bienvenue à tous les participants et leur a demandé des débats francs et fructueux afin d'amener la barque à bon port.

L'ordre du jour comportant 4 points a été présenté aux élus :

- Elaboration et adoption du règlement intérieur du Conseil
- Détermination du taux indemnitaire de session aux Conseillers municipaux ainsi que celui des indemnités mensuelles allouées aux Maires
- Remaniement budgétaire exercice 2021
- Divers

Malgré l'intervention des Conseillers : Boubacar Dan Makari, Zabeirou Fodi et Oumarou Tchiwaké l'ordre du jour n'a pas changé, mais leurs propositions sont maintenues pour les divers.

**I Elaboration et Adoption du Règlement Intérieur du Conseil**

Le Secrétaire de séance a donné lecture du projet de règlement intérieur articulé en neuf (9) chapitres développés en cinquante-quatre (54) articles :

Chapitre I : dispositions générales

Chapitre II : des réunions du Conseil Municipal

Le Maire

Ampliations :

Préfet .....1  
Conseillers Municipaux.....20  
Chefs Traditionnelles.....2  
Chrono .....1

BANDOU KAKA

